

MONTREAL

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL. XXXIII

MONTREAL, BAS-CANADA, MARDI MATIN 4 JUIN 1861.

No. 108.

AVIS

LA PROCHAINE ASSEMBLÉE Régulière de la Chambre des Notaires de Montréal, aura lieu le 15 JUIN prochain, à 11 heures A. M.

Par ordre, H. LAPPARE, Sec. C. N. M.

Montréal, 17 mai 1861.—11

A VENDRE DE GRE A GRE.

UNE JOLIE TERRE située à la Côte-des-Neiges, Paroisse de St. P. Lachapelle. Pour les conditions s'adresser sur les lieux à ANTOINE LEMIEUX, propriétaire, et à Lachapelle à JOSEPH AUSSEM, Notaire, et au sous-séjour à Montréal, L. S. MARTIN, N. P., Ruelle des Fortifications.

23 mai.—d

Aux Electeurs de la Division Montarville.

Messieurs, Des circonstances malheureuses vous font à faire de nouveau le choix d'un Conseiller qui prenne les intérêts du peuple canadien, et les vôtres en particulier, à la Chambre-Haute. Le Conseil Législatif, comme je le comprends est l'intermédiaire de l'Exécutif et de la Chambre d'Assemblée, et il doit avec l'impartialité la plus scrupuleuse, réviser et corriger s'il y a lieu les mesures de cette dernière. Aussi, la loi qui vient de rendre le Conseil électif, a fait peser sur le peuple une responsabilité très-grande; responsabilité dont il doit compte à Dieu, après lequel il ne sera justice que par un vote honorable et conscient. Heureusement, dans ce pays éclairé, tout électeur comprend l'importance du droit qu'il a acquis.

J'ai cru, messieurs, devoir acquiescer aux demandes des amis de la Division Montarville, et solliciter vos suffrages dans la présente élection. Une vie parlementaire de près de trente ans, vous met à même de connaître ma conduite à l'avenir. Je considère comme un devoir pour moi, comme pour tout homme public, de marcher avec un ministère dont les principes sont d'accord avec les miens, et qui comprend les véritables intérêts de la nation. Si, au contraire, je crois sa politique préjudiciable au pays, je me sépare de lui, et même le prouve dans plusieurs circonstances, et notamment en 1854.

Dans la position où nous nous trouvons, liés à un peuple qui diffère de nous de langue, de religion, je veux être libéral envers tous, sans toutefois m'écarter des règles de la justice et de la morale. De plus, je déclare formellement n'avoir jamais voulu et ne vouloir jamais favoriser aucune société secrète. Règle générale, je ne reconnais pas à l'Exécutif le droit de disposer des deniers de la Province sans une autorisation préalable de la Chambre d'Assemblée; pourtant je considère que dans des cas exceptionnels et urgents, pour sauvegarder les intérêts de la Province, il peut et doit assumer la responsabilité de certaines dépenses, sauf à obtenir ultérieurement l'approbation des Chambres.

Je serai contre un nouvel octroi au Grand-Tronc.

Quant à la représentation basée sur la population, c'est pour nous une question vitale; c'est notre liberté qui est mise en jeu, et quelques soient les circonstances, les Canadiens doivent résister comme un seul homme contre un principe aussi injuste. Ces considérations vous aideront, Messieurs, à connaître mes vues politiques, et vous permettront de faire plus facilement votre choix.

L. LACOSTE.

Boucherville, le 27 mai 1861.

C. REY

A démission de la rue Bonsecours au No. 122 rue St. Paul. Il a constamment en mains Montres, Horloges, Bijouterie, etc. Réparation de ces articles à BAS PRIX.

Montréal, 14 mai.—11

CHARLES DESLAURIERS

AVOCAT, No. 23, Rue St. Gabriel Montréal.

5 fév

DEPARTEMENT DES

Terres de la Couronne.

Québec, 10 mai 1861.

AVIS est par le présent donné qu'environ 35,000 acres des Terres de la Couronne, dans les Townships ARAGO, BRATHEN et LE SARD, comté de l'Etat, C. E., seront offerts en vente le 15 mai prochain.

Pour la liste des lots et conditions de vente, on devra s'adresser à STANISLAS DRAPEAU, écrivain, agent des terres de la couronne, à Saint Jean Port-Joli.

ANDREW RUSSELL, Assit.-Commissaire.

Montréal, 16 mai.—ci.

DEPARTEMENT DES

TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 20 mai 1861.

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNÉ, Qu'il y a des

74,000 ACRES

DES

Terres de la Couronne,

DANS LE TOWNSHIP DE HARVEY ET SIMARD,

DANS LE

COMTÉ DE CHICOUTIMI, C. E.,

Seront offerts en vente le 15 mai prochain.

Pour la liste des lots et conditions de vente, s'adresser à VINCENT MARTIN, Ecr. Agent des Terres de la Couronne, à Chicoutimi.

ANDREW RUSSELL, Assit. Commissaire.

25 mai.

Le Dr. Guérin

BANQUE ONTARIO.

AVIS

EST PAR LES PRESENTS DONNÉ qu'un DIVIDENDE de QUATRE PAR CENT sur le FOND CAPITAL payé de cette Banque a été de CE JOUR, déclaré pour les SIX MOIS courants, et qu'il sera PAYABLE à la BANQUE ou à ses BRANCHES le et après

Samedi, le 1er Juin prochain

Les LIVRES DE TRANSPORT seront FERMES du 15 au 31 Mai prochain inclusivement.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des ACTIONNAIRES pour l'ÉLECTION des DIRECTEURS pour l'année courante, aura lieu à la BANQUE ONTARIO, le TROISIÈME jour de JUIN prochain.

Le FAUTEUIL sera pris à MIDI précis.

Par ordre du Bureau, D. FISHER, Caissier.

Banque Ontario, Bowmansville, 27 avril 1861.—4—d

HOTEL DE L'UNIVERS

(CI-DEVANT ST. NICOLAS.)

Place Jacques-Cartier,

TENU PAR C. COMTE.

Le Propriétaire a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il vient d'ouvrir cet Hôtel le 15 du courant. L'hôtel est maintenant très-comfortable, ayant été réparé et meublé à neuf. Toute l'attention possible sera donnée à Messieurs les étrangers qui voudront venir à l'hôtel de leur convalescence. Le service sera fait avec promptitude, et la table sera fournie des meilleurs produits de la saison. Un restaurant est attaché à l'hôtel pour la satisfaction des personnes qui, par leurs affaires, ne pourraient pas se trouver à l'hôtel de la table d'hôte, sans qu'il ne leur soit rien chargé extra. Les Liqueurs y seront de premier choix.

PRIX PAR JOUR—\$7.00.

On prendra des arrangements pour des Pensionnaires au mois.—Prix modéré.

C. COMTE, Propriétaire

Montréal, 11 mai 1861.—11

A VENDRE

100 Barils Saindoux.
5000 Lbs. Jambons Fumés.
1000 Sacs St. Livercol.
2000 do do do Fin.
20 Tonnes Melasses.
50 Quartes Cassonade Brillante.
100 Quartes Syrop, New-York.
75 Petites Boîtes de Thé.
60 Douz. Balais.
40 do Seaux.
20 Quartes Pommes Seches.
100 Boîtes Pipes.
25 Quartes Arcaçon.
40 Sacs Riz.
100 Quintaux Farine d'Avoine.

MORIN & CIE., 125, Rue des Commissaires.

Montréal, 25 Mai 1861.—11

Gibson Cerate.

2. déjà donné une preuve abondante en cette ville, c'est de la cerate pour les cors sur les pieds, le meilleur emplâtre (Bunion) connu, aussi la meilleure composition du jour pour soulager, composer absterger et curer, pour plaies, maux crevassés, Tumeurs suppuratives, Panaris, brûlures, et engelures, emplâtre pour douleurs et pour plaie sur les chevaux.

Pour les Cors elle est des plus soulageantes, faisant disparaître toute douleur, et le cors entièrement, et cela dans un espace de jours proportionnés au laps de temps que le cors existe.

TEMOIGNAGES.

De M. Foster, membre pour Sherbrooke, C. E. étant convaincu de la valeur du Cerat Gibson comme emplâtre sûr et certain pour les cors. Je ne puis le recommander comme digne de la plus grande confiance, et je dis avec confiance que toute personne qui en fera usage ne pourra dire la vérité qu'en exprimant sa satisfaction de son usage.

(Signé) A. B. Foster, M. P. P.

Grampy, 13 Août 1859.

De M. McBean, Marchand de Bois de Construction, 14 juin 1860. Ayant eu accidentellement deux doigts de la main droite, le doigt et le pouce, je me suis servi de la cerate Gibson, et j'ai obtenu un excellent résultat.

(Signé) M. A. McBean.

De M. Holland, de la Maison de M. Holland & Cie., coin des rues St. Paul & St. François-Xavier.

Montréal, 16 juin 1860.—Ayant fait usage du Cerat de Gibson et ayant été guéri d'un très mauvais cors, je le recommande au Public comme un excellent remède pour les cors.

(Signé) M. G. A. aussi en mains des certificats des messieurs suivants de cette ville qui ont été guéris de cors à l'exception de certificat de M. Smith, M. Picard, Agent, Bureau du chemin de fer du Vermont, M. L. Lavoie, Marchand, 205 Rue St. Paul, M. Donald, Supermarchand de l'établissement Paul, M. Stevenson Sutherland & Cie., M. Smith, de la société Starke, Smith & Cie Marchands en papier, No. 235 Rue St. Paul et un grand nombre d'autres de cette ville qui ont obtenu de la cerate Gibson un excellent résultat.

Il n'y a pas de vrai à moins que les Directeurs n'ont la signature en entier.—Prix 25 cents la boîte en vente en gros par.

LYMAN, CLARE & Cie.

En détail par les droguistes de Montréal et en Canada et les marchands de Médecine en général.

Manufacturé par MM. Gibson, South Grampy, C. E.

4 juin 1860.—ak

BOIS DE CORDE.

LATTES, BARDEAUX,

Ecorce de Fruche, Briques,

&c., &c., &c.

Le sousigné donne avis qu'il continue à recevoir des CONSIGNATIONS de MADRIERS et PLANCHES de toutes espèces et dimensions, ainsi que BOIS DE CORDE, LATTES, BARDEAUX, ECORCE DE FRUACHE, BRIQUES, &c., &c., &c., et qu'il les disposera à des conditions libérales, soit sur le quai ou à son étable. Il se chargera des achats et collections.

Les personnes qui désireraient se procurer ces différents articles sur les lieux mêmes ou ils se trouvent, ou pour les avoir à bon prix, s'adresser au sousigné, coin des rues St. Marie et Montcalm.

J. W. DEMERS.

Montréal, 25 septembre 1860.

A LOUER,

UN REZ-DE-CHAUSSEE et trois Chambres au troisième étage, à une famille qui n'aurait point d'enfants et dans laquelle il y aurait une personne qui prendrait soin des travaux, laquelle sera rémunérée de ses services.

S'adresser au sousigné, coin des rues St. Jacques et Montcalm.

Montréal, 2 mai

Hotel de l'Empire.

No. 12.

RUE BONSECOURS.

CE VASTE ÉTABLISSEMENT contient des Cabinets particuliers pour les voyageurs pressés, où l'on pourra être servi en quelques minutes, de tous les mets que l'on peut se procurer dans aucun Restaurant de première classe.

La table d'hôte du Grand Salon de l'Etablissement sera ouverte depuis MIDI jusqu'à TROIS heures, chaque jour.

PRIX POUR LE DINER 30 SOUS.

Le service de ce vaste Hôtel se fait avec toute la régularité et la courtoisie possibles.

LE SALON AUX LIQUEURS.

Les personnes qui tiennent le Salon aux Liqueurs sont très-voisins dans la préparation de toutes espèces de boissons ou breuvages selon le système des grands Hôtels d'Europe.

VINS DE CHAMPAGNE, GENÈVE, SAUVIGNON, ET TOUTES SORTES DE VINS, AINSI QUE LIQUEURS FRANÇAISES, &c.

On tient à ce complet: Cigares de toutes sortes.

COMPTOIR AUX HUITRES.

On peut avoir dans le plus court délai, des Huitres d'un bas de Portland, de New-York, &c. ALLEES DE JEU DE QUILLLES.

Les personnes qui désirent prendre une agréable partie de Jeu, peuvent venir à l'Hotel de l'Empire. Elles y trouveront les quatre meilleures Alées que possède Montréal: la plus grande tranquillité y règne constamment.

Cet Etablissement possède un grand nombre de chambres à coucher, à la disposition des voyageurs qui se trouvent logés, dans un marché et aussi confortablement que dans aucun autre grand hôtel de cette Cité.

Le propriétaire est actuellement à faire construire de nouvelles chambres pour les voyageurs.

ÉCURIES.

Le Propriétaire a à la disposition du public plusieurs places pour chevaux, dans ses magnifiques Écuries et prendra le plus grand soin des chevaux qu'on voudra bien lui confier.

J. B. EMOND, Propriétaire de l'Hotel de l'Empire.

20 déc

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE

CONTRE LE FEU DE LA CITE DE MONTREAL.

CETTE Compagnie populaire et si bien patronnée continue d'assurer les Bâties, d'UNE à TROIS PIASTRES seulement par CENT LOUIS, suivant le risque, pour TROIS ANS.

DIRECTEURS: M. BENJ. COMTE, Président; J. L. BEAUDRY, Secrétaire; HUBERT PARE, G. L. ROLLAND, PRS. BENOT, A. DUBOIS, L. S. COMTE, P. L. LÉTOURNEUX, Secrétaire.

Montréal, 12 février 1861.

LA COMPAGNIE

D'ASSURANCE MUTUELLE

CONTRE LE FEU DU COMTE DE MONTREAL.

CETTE Compagnie continue d'assurer les Bâties, des Cultivateurs, et autres semblables, à UNE PIASTRE par CENT LOUIS pour TROIS ANS.

P. L. LÉTOURNEUX, Secrétaire.

Montréal, 12 février 1861.

DEPARTEMENT DES

Terres de la Couronne.

Québec, 3 mai 1861.

EST PAR LES PRESENTS DONNÉ que les Terres dans le Township de AUSTURTHICK, dans le Comté de Peterborough, H. C., seront offertes en vente le et après le SIX JUIN.

Aux conditions ordinaires des Etablissements de ce genre, en s'adressant à WALTER CRAWFORD, Ecr. Agent des Terres de la Couronne à Peterborough.

ANDREW RUSSELL, Assit. Commissaire.

Montréal, 21 mai.—ci.

BAUME

DE M. AUGUSTIN PERRAULT.

CE Baume préparé avec du sucre d'érable, est composé de diverses gommes, et d'extrait de différentes racines et écorces, d'une grande vertu; aussi, les personnes qui en ont fait usage ont obtenu un soulagement miraculeux, dans les maladies suivantes: Le "Rhume", la "Toux opiniâtre", la "Coqueluche", le "Croup", l'"Influenza", les "Bronchites", la "Pneumonie", le "Manque d'appétit", la "Dyspepsie", et dans toutes les "Débilité générales". Il soulage merveilleusement les maux dans le commencement de la "Grippe", et même assez souvent dans des degrés avancés de cette terrible maladie.

M. PERRAULT présente ce remède avec confiance: les heureux effets qu'on en éprouve les personnes qui s'en sont servies, lui font considérer comme le remède par excellence, et le plus efficace que l'on connaisse de nos jours. La personne qui en fera l'essai conviendrait, ne voudra plus employer d'autre remède que le BAUME DE MILLE-GOMMES!

Huile magique du Dr. Baker

Préparé par M. AUG. PERRAULT.

Pour Rhumatisme, Goutte, Douleurs d'Estomac, de Reins, de Côté, d'Enlèvement, &c., &c.

BANDE SPECIFIQUE DU DR. BAKER

Le sousigné fait avis qu'il continue à recevoir des CONSIGNATIONS de MADRIERS et PLANCHES de toutes espèces et dimensions, ainsi que BOIS DE CORDE, LATTES, BARDEAUX, ECORCE DE FRUACHE, BRIQUES, &c., &c., &c., et qu'il les disposera à des conditions libérales, soit sur le quai ou à son étable. Il se chargera des achats et collections.

Les personnes qui désireraient se procurer ces différents articles sur les lieux mêmes ou ils se trouvent, ou pour les avoir à bon prix, s'adresser au sousigné, coin des rues St. Marie et Montcalm.

J. W. DEMERS.

Montréal, 25 septembre 1860.

A LOUER,

UN REZ-DE-CHAUSSEE et trois Chambres au troisième étage, à une famille qui n'aurait point d'enfants et dans laquelle il y aurait une personne qui prendrait soin des travaux, laquelle sera rémunérée de ses services.

S'adresser au sousigné, coin des rues St. Jacques et Montcalm.

Montréal, 2 mai

DR. JOURDAIN,

DENTISTE,

125, Rue Craig, au coin de la rue Coté,

DEPOT D'INSTRUMENTS POUR LES DENTS

Montréal, 4 mai 1861.—ap

Liste des Lettres

NON RECLAMÉES au Bureau de Poste de Montréal, reçues entre le 1er et le 15 mai inclusivement.

Les chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse.

En demandant une de ces lettres on devra spécifier si elle a été avertie.

Outre cette liste, une autre des lettres de VILLE est affichée à l'entrée du Bureau, correspondant aux mêmes dates.

LISTE DES DAMES.

A Anderson Mme Davis

B Arison Mme Anar

Bourbonnière Marie

Barbeau Josephine

Benard Adeline

Bougie Catherine

Caulon Philomène

Charpette Emélie

Carrière Elmiro

D Dumal Nun

DePanco Mme C

DeCourville Miss Emmanard

Cadioux F

Fortin Louise

G Gerard Adèle

Guerin Clotilde

Gagnon Cécile

H Hamelin Clarisse

Houlé Alexandre

L Langue Mme W de G

Leprohon Mme Louis

Laumon R. hal

M Mongeon veuve Denis

Machaba Miss Narcisus

N Nadon Julie

Perrault Sophie

Papineau Amélie

R Renaud Mme Honoré

Rousseau Céline

S Sonchereau Clotilde

T Taillefer Delphine

E. S. FREER, Maître de Poste.

Bureau de Poste, Montréal, 4 mai 1861.

Liste des Lettres

NON RECLAMÉES au Bureau de Poste de Montréal, reçues entre le 1er et le 15 mai inclusivement.

Les chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse.

En demandant une de ces lettres on devra spécifier si elle a été avertie.

Outre cette liste, une autre des lettres de VILLE est affichée à l'entrée du Bureau, correspondant aux mêmes dates.

LISTE DES MESSIEURS.

A Anelli Giovanni

Anger J B

Ayotte François

B Baudouin Jean

Barbeau Joseph

Besieu Pierre

Bisla Alfred

Bouvier Salomon

Boulanger Edouard

Bouchard Henri

Bourgeois Louis

Boucher Joseph

Bouillon Léandre

C Cardinal Narcisse

Cadioux Louis

Cherrier J B

Chouveau J B

Colmarin Damien

Courteau Pierre

D Desrosiers Théophile

Deroen Jean

Dessources Louis

Desmarctaux Charles

Dufresne M

Dugas François

Par Autorité de Justice.

MARDI, le VINGT-UN de JUIN prochain,

à DIX heures, devant le Tribunal de la Paix, à la porte de l'Eglise de St. Bruno de Montréal, les IMMEUBLES ci-après désignés, appartenant à ANTOINE HOFER dit DULUDE Senior et à ses enfants, savoir:

protéger les grains d'automne contre les grosses gelées. Partout, la saison a été tardive, mais si l'été se comporte bien et que l'automne n'ait pas de gelées hivales, le Bas-Canada n'en souffrira guère, lui qui excepté dans la partie Sud, ne sème pas d'automne. Nos cultivateurs ont aguerri dignement en s'abstenant de semer du blé de quatre mois, et en ne retardant pas trop l'ensemencement de leurs patates. — L.

— On exhibe actuellement dans la Nouvelle-Écosse un panorama du voyage en Canada de S. A. R. le prince de Galles. —

Toute communication que l'on nous fera parvenir par la Poste, non affranchie, sera refusée.

LA MINERVE

Mardi matin, 4 juin 1861.

DIVISION MONTARVILLE.

NOMINATION DES CANDIDATS.

Hier eût lieu la nomination des candidats pour l'élection au Conseil législatif, dans la Division Montarville. Malgré le mauvais temps et les mauvais chemins, bon nombre d'électeurs de Longueuil et des paroisses voisines se sont rendus à l'assemblée.

M. Sauvageau, l'officier rapporteur choisi par les autorités, ouvrit l'assemblée, par les procédés d'usage en pareille circonstance; ensuite M. Préfontaine, de Belœil, secondé par M. David de St. Hubert, et par M. Reedding, de Laprairie, proposa aux électeurs la candidature de M. Kierzkowski; puis M. le Dr. Davignon, de Longueuil, secondé par M. Malo, de Belœil, et par M. Dufresne, de Laprairie, proposa la candidature de M. Lacoste.

M. Préfontaine prit ensuite la parole; nous n'avons rien à dire de son discours, car il n'a rien dit. M. Préfontaine peut être un partisan dévoué de l'opposition, il peut appartenir au rougisme le plus avancé, il peut voir dans M. Dorion le digne représentant en Chambre des intérêts Bas-Canadiens, mais pour être orateur c'est autre chose. Il peut même exercer une influence considérable, mais nous lui refusons obstinément le talent de la parole. Il a pu convaincre l'assemblée d'une chose importante peut-être, mais dont, à coup sûr, elle ne doutait nullement: c'est que M. Préfontaine représentait à la nomination, M. Kierzkowski.

Après lui, M. le Dr. Davignon exposa les titres de M. Lacoste à remplir le poste de Conseiller législatif. M. le Dr. Davignon a fait impression sur l'auditoire: ses protestations d'attachement aux principes conservateurs, ses appels chaleureux à la nationalité de ses compatriotes ont été bien sentis; et lorsqu'il a dit, plus tard, le résultat de la division, personne ne mettrait en doute la victoire morale remportée par M. Davignon sur ses adversaires.

Quelques uns blâmeront peut-être les efforts de cet habile orateur pour exciter dans les cœurs la fibre du sentiment national, mais, pour notre part, nous sommes prêts à soutenir les opinions qu'il a émises dans cette circonstance.

Nous l'avons déjà dit et nous le répétons encore: entre M. Lacoste et M. Kierzkowski personne, dans la Division Montarville, ne devrait hésiter un seul instant. On nous reprochera de faire de l'exclusivisme; on cherchera à nous mettre en contradiction avec nos actes passés; on citera des circonstances où le parti dont nous soutenons les intérêts, a prêté toute son influence à des candidats anglo-canadiens, mais ces arguments n'ont pas même le mérite d'être spécieux.

Si, dans le passé, nous avons travaillé pour des candidats de race Anglo-Canadienne, c'est que ces hommes s'étaient identifiés avec nos intérêts; c'est qu'ils avaient mieux compris que leurs adversaires, Canadiens-Français, peut-être, à quels principes nous devons nous attacher, si nous voulons maintenir les avantages d'une position que nous n'avons gagnée qu'à l'aide d'efforts et de travaux continus.

Mais dans l'élection de Montarville quels sont les deux hommes qui réclament en leur faveur l'assentiment et la confiance des électeurs?

D'abord, nous avons devant nous un vétéran de la politique Canadienne; un de ces hommes d'honneur, d'intégrité et de dévouement, qui font encore aujourd'hui la gloire et la réputation de nos campagnes Canadiennes aux yeux de l'étranger; un homme intelligent, loyal, sincère; un homme contre lequel la calomnie reste timide et sans force; un homme enfin dont on parle avec respect, que l'on soit son adversaire ou son ami politique.

C'est à peine si son antagonisme s'aventure quelquefois, clopin-clopant dans le champ des insinuations malicieuses contre l'intégrité politique de M. Lacoste.

Nous avons entendu, nous-même, M. Kierzkowski; il a bien parlé de petites douceurs voicées par le gouvernement à ses partisans les plus dévoués; il en a parlé avec affection, dans le but évident de faire croire aux électeurs de la Division que M. Lacoste avait goûté, lui aussi, à ce qu'on appelle les bombes du gouvernement, mais il n'a pas eu l'audace de lui dire en face: vous avez reçu des sommes d'argent pour voter sur telle ou telle mesure: non l'impudence ne va pas jusque là.

Il existe des hommes de cœur, des hommes d'honneur qui en imposent à leurs adversaires les plus déterminés. Prenons, par exemple, M. Des

sauilles, l'intime ami du candidat d'opposition dans la Division Montarville; M. Dessaulles est l'homme, sans contredit, l'homme le plus dépourvu de qualités que tout le monde reconnaît à M. Lacoste: la sincérité, la loyauté, l'honneur, le cœur, ont une signification contraire au sens ordinaire, pour cet honorable Conseiller: eh! bien, malgré tout, il n'a pas encore employé, dans le Pays, les derniers moyens qui lui restent, dans les circonstances désespérées.

Il n'est pas encore descendu dans la rue, pour ramasser dans ses mains de grand seigneur la boue des chemins, et la lancer à la figure de M. Lacoste.

C'est un fait que nous constatons avec empressement, car il a une grande signification.

Si M. Dessaulles respecte M. Lacoste, c'est que ce dernier est un de ces hommes qui désarment l'injure, le mensonge et la calomnie.

M. Lacoste a-t-il de l'intelligence? oui! Est-il honnête, est-il intègre, est-il respectable, est-il honorable? oui, oui, toujours oui.

Qu'est-ce que M. Kierzkowski? Un étranger! ce n'est pas une raison pour le rejeter dans cette élection, dit-on.

Non, ce ne serait pas une raison, si M. Kierzkowski était doué de qualités supérieures à celles qui distinguent M. Lacoste; mais possédait-il ces qualités? A-t-il l'expérience de M. Lacoste? Non; a-t-il son honnêteté? Non!

Nous ne craignons pas de le dire, jamais M. Lacoste n'aurait commis un parjure pour occuper un siège dans le Conseil législatif. Et M. Kierzkowski peut-il en dire autant? le rapport du comité chargé d'examiner la contestation de M. Fraser est là, et il nous donne le droit de lui faire cette question.

N'a-t-il pas déclaré solennellement qu'il était dûment qualifié pour remplir la charge de Conseiller législatif, lorsqu'il ne l'était point? Personne ne peut le contester: eh! bien, il s'est donc rendu coupable d'un mensonge déshonorant; il s'est rendu coupable d'une infamie.

Des Canadiens-Français, poussés par un esprit de parti déplorable n'ont que des éloges à décerner à cet homme. Où donc est le patriotisme? Serait-ce raisonnable, serait-ce patriotique, d'être un candidat qui s'est joint de la bonne foi de ses électeurs, qui s'est joint de la constitution, qui a menti à sa conscience et menti à ses collègues, lorsque son antagoniste est un des plus dignes représentants de la nationalité Canadienne-Française, un homme presque irréprochable sous tous les rapports?

On lui reproche de la servilité, de l'attachement à son parti, on lui refuse de l'indépendance de caractère, enfin nous comprenons que des hommes comme M. Sicotte puissent toucher à cette corde. Le saut périlleux qu'il vient d'accomplir, lui fait presque un devoir de regarder comme dignes de la censure publique, tous ceux qui n'ont pas son agilité et sa souplesse.

Mais des hommes qui blâment invariablement les actes de l'administration, depuis des années, qui ont critiqué pendant la dernière session, la conduite de l'Hon. M. Cartier, sur la représentation basée sur la population, peuvent-ils raisonnablement accuser de servilité le député intègre qui reste fidèle à son parti, tant que ce parti respecte dans ses actes journaliers, les principes et les doctrines qu'il soutient lui-même et qu'il a toujours et partout soutenus? Ce reproche est stupide: M. Lacoste serait-il une âme servile, parcequ'en 1858, il a voté non-confiance dans l'administration Brown-Dorion?

Mais le chef actuel de l'opposition l'homme en qui les rouges ont mis leur confiance, M. Sicotte enfin, n'a-t-il pas voté dans le même sens que M. Lacoste? Eh! oui! il le voulait donc, lui aussi, conserver les mêmes administrateurs à la tête des affaires du pays. Aujourd'hui, ses idées se sont modifiées, et pour cause: M. Sicotte qui veut dominer, s'est trouvé dans une position relative très-humble, et d'indigne. Maintenant il fait de l'opposition.... C'est le sort des malheureux, paraît-il.

Entre les deux candidats sur les rangs, personne donc ne devrait hésiter: l'un est Canadien, honorable, intelligent et dévoué à sa patrie; l'autre est étranger et etc., etc., etc.

Électeurs de Montarville, choisissez maintenant!

Après le Dr. Davignon, les deux candidats firent connaître leurs opinions et leurs idées sur la politique actuelle.

M. Kierzkowski parla bien: quant à la forme, il est agréable: quant au fond, il n'est pas irréprochable. Ceux qui l'ont entendu deux fois, nous dit-on, lui trouvent une prodigieuse mémoire: les mêmes expressions, les mêmes phrases, les mêmes idées reviennent invariablement, la seconde fois, et dans le même ordre. C'est peut-être une qualité, mais pourtant l'ennui naquit un jour de l'uniformité.

Après tout, c'est son affaire, et nous n'avons pas à traiter cette question en ce moment.

M. Lacoste s'exprime facilement; il hésite parfois, mais sa phrase toujours corrigée, toujours bien tournée, intéresse vivement l'auditoire. Le cachet de respectabilité, de sincérité et de franchise imprimé sur son front réveille le respect et la sympathie dans tous les cœurs.

Son discours a été celui d'un homme convaincu de la vérité de ce qu'il affirme: point de restriction, point d'ambiguë, point de nuage, pour tromper les auditeurs.

Il s'est lavé noblement et dignement des accusations que M. Kierzkowski avait portées contre lui.

Il a parqué, dans quelques instants, les phrases les plus intéressantes de sa carrière parlementaire; il a rappelé les services qu'il a rendus à sa patrie, lors de la discussion en faveur de l'abolition de la Tenure Seignioriale; il a cité plusieurs mesures ou, différant d'opinion du gouvernement, il a voté suivant ses opinions, et contre le gouvernement.

Si M. Lacoste avait eu la puissance d'organe de M. Kierzkowski, il aurait produit infiniment plus d'effet sur l'auditoire: car sa parole a plus de dignité, de franchise et d'honnêteté; il parle pour convaincre, l'autre parle pour exciter les colères et les passions populaires.

D'ailleurs, en entendant M. Lacoste, nous voyons en lui un compatriote, un Canadien-Français, le type de l'honnêteté et de l'intégrité; chez son antagoniste, nous voyons d'abord l'étranger, ensuite... le démagogue.

Enfin, nous sommes arrivés à discours du grand M. A. P.

Ici, nous sentons le besoin de nous recueillir, un instant: certes, en face d'un ex-ministre, comme M. Sicotte, de l'homme aux grandes manières, aux grandes phrases et aux grandes idées, nous avons bien le droit de trembler un peu.

M. Sicotte a dit bien des choses, dans son discours: d'abord, il nous a bien et dûment averti qu'il n'avait plus de sympathie pour le gouvernement; qu'il appartenait corps et âme à l'opposition, qu'il espérait la conduire un jour, au faite des honneurs et du pouvoir.

Plusieurs jeunes partisans de la démocratie pacifique, frémissaient de bonheur et d'ivresse, en entendant les douces paroles de leur nouveau chef. Quelques uns le voyaient pour la première fois, d'autres le connaissaient par le portrait qu'on leur en avait fait; ils le regardaient, les yeux pleins de larmes... les larmes de la reconnaissance.

Heureux enfants: vous attendiez le Messie... nous vous avons donné M. Sicotte: soyez bénis!...

Comme d'ordinaire, M. Sicotte a parlé de droit constitutionnel: c'est plus fort que lui, nous assure-t-on. Nous savons personnellement qu'en Chambre, ses confrères s'ennuient farieusement des leçons qu'il leur donne tous les jours: évidemment les facultés de M. Sicotte le destinaient au professorat. Encore une vocation perdue!

Après le droit constitutionnel sont venues les accusations portées contre le gouvernement... en effet, nous oublions un point important: le voici: M. Sicotte a découvert que le Bas-Canada lui devait, en partie, le règlement de la Tenure Seignioriale, et cela parcequ'... parcequ'...

Ma foi nous avons écouté de nos deux oreilles, et nous ne savons pour quelles raisons. Il est si clair, si net, si précis dans ses paroles, M. Sicotte: M. Dessaulles avait grandement tort lorsque, dans un pamphlet, il l'appelait un *stupidité nuageux*. Une réparation, M. Dessaulles, une réparation!

M. Sicotte se croit-il un bien grand homme, depuis hier? Nous en doutons; malgré sa profonde vanité, il doit entrer parfois en lui-même... et face à face avec sa conscience les souvenirs du passé doivent lui donner les remords.

M. Turcotte répondit à M. Sicotte: malheureusement cet honorable monsieur souffre encore d'une maladie de gorge qui le fatigue, lorsqu'il parle.

Le député de St. Hyacinthe avait parlé des dangers dont nous sommes menacés: le plus grand danger pour nous, répliqua le député de Champlain, est la division qui règne au milieu de nous.

Ce reproche retombait sur M. Sicotte, et ce dernier le comprit bien. M. Turcotte parla aussi des attaques de M. Brown contre la nationalité des Canadiens-Français, eh! bien, il se recontra, dans l'assemblée, un M. JOSEPH DORVILLE, pour opposer une dénégation emphatique à l'assertion de M. Turcotte: il se recontra un M. DESSAULLES, pour corroborer la dénégation de M. Dorville.

La mauvaise foi de ces hommes fait hausser les épaules de dégoût: c'est pourtant la fine fleur de la démocratie. Nous en avons vu bien d'autres.

Poussé au pied du mur par M. Turcotte, M. Sicotte fut forcé de déclarer qu'il n'entrerait jamais dans un ministère dont M. Brown ferait partie. C'est très-flatteur pour les rouges, partisans du député de St. Hyacinthe, qui, en 1858, formèrent l'administration Brown-Dorion.

M. A. A. Dorion prit la parole après M. Turcotte. Il fut faible à l'excès. On sentait en lui le malaise de l'homme qui a trahi les intérêts de ses compatriotes et qui essaie de faire oublier, d'atténuer sa trahison tout en reconnaissant en lui-même qu'il en est incapable. Pour expliquer d'une manière satisfaisante la déclaration de M. Sicotte dont nous parlons plus haut, à propos de M. Brown, il dit que cette déclaration ne devait surprendre personne, parce que MM. Sicotte et Brown ne se parlaient pas depuis longtemps!

M. Girard, de Varennes, fut ensuite appelé. Sa parole facile, persuasive, empreinte des accents de la sincérité et du dévouement patriotique produisit beaucoup d'effet. Son voisin sur le husting, M. L. A. Dessaulles, qui a conservé quelques unes des habitudes de ses ancêtres, MM. les Orang-Outangs, fit bien quelques gambades, quelques gestes par et là, des grimaces comme il en sait faire, mais il ne réussit qu'à exciter

quelques gros rires qui ne furent d'aucun effet.

Il était enfin le tour de l'intéressant Quadrupède. Suivant sa habitude, il ne parla que pour dire des injures; mais cette fois, il s'est surpassé en quelque sorte. Ayant terminé un chapelet de personnalités à l'adresse de M. Turcotte en disant qu'il était "un danseur de corde des plus souples," il désigna tout à coup du doigt M. Médéric Marchand, en disant que lui aussi se disposait à devenir un danseur de corde des plus souples. Une pareille insulte n'a pas besoin de commentaire: jamais encore on n'avait été témoin d'une attaque aussi déplacée et aussi brutale en présence d'une assemblée publique. Aussi, M. M. Marchand étant appelé à parler n'hésita pas à dire que M. Dessaulles venait de se conduire en polisson à son égard.

—Retraitez-vous, fut-il aussitôt crié à M. Marchand, par toutes les poitrines démocratiques qui se trouvaient sur le husting.

—Je regrette infiniment, à répondre M. Marchand, d'avoir été obligé de me servir d'une telle expression: ce n'est pas mon habitude de traiter ainsi mes adversaires devant les assemblées publiques; au contraire, je pense que la courtoisie devrait toujours dominer dans la discussion des matières politiques; mais dans la circonstance, je n'ai dit que ce que je devais dire: ainsi, je ne me rétracte pas. Là dessus, toutes ces poitrines se voicifèrent à l'encontre pour empêcher M. Marchand de continuer. Ainsi s'est terminée l'assemblée, et il était alors près de six heures.

Il y avait de sept à huit cents personnes de réunies à cette assemblée. M. l'officier-rapporteur ayant demandé que les partisans de M. Kierzkowski passassent à sa droite et les partisans de M. Lacoste à sa gauche, la division se fit. Après un moment d'attente, M. l'officier-rapporteur dit, en regardant du côté des partisans de M. Kierzkowski: "C'est bien à peu près ainsi; mais je crois qu'il y a une petite majorité de ce côté; et il fut déclaré que M. Kierzkowski avait la majorité des voix.

Nous sommes maintenant assurés du succès de M. Lacoste. On sait que les partisans de l'administration à la campagne sont pour la plupart des cultivateurs paisibles qui ont horreur du bruit et de la chicane, petits désagréments qui accompagnent presque toujours les grandes réunions, et qu'au contraire, le parti rouge a le malheur de compter comme siens nombre de tapageurs qui recherchent les occasions de faire du bruit. La petite majorité qu'il y avait à Longueuil contre M. Lacoste est une preuve favorable et concluante pour sa victoire.

Bientôt le peuple va renouveler sa représentation. A l'approche d'une élection, il n'est pas mauvais, croyons-nous, d'étudier et de préciser la position réciproque des partis qui vont se disputer les suffrages des électeurs. Il est d'autant plus à propos de rechercher et d'examiner les principes de chaque parti que le pays se trouve dans des circonstances toutes spéciales. Nos compatriotes ne sont parvenus à un degré de leur existence nationale où toute leur sagesse et leur patriotisme doivent être mis en réquisition pour ne pas compromettre les avantages déjà gagnés et les espérances de l'avenir. N'aguer, nous étions opprimés; dans la nouvelle alliance qu'on nous avait violemment imposée, nous comptions pour peu; notre nom était méprisé, les continuations de l'œuvre de Durham voulaient définitivement assoier le régime de la domination anglaise, anéantir peu à peu la nationalité. Déjà l'usage politique et parlementaire de la langue française avait été aboli. Un terrible dilemme s'offrait à notre perspective: recommencer une tâche qui nous avait épuisés de sang et d'argent, ou laisser périr sous les coups déguisés et perdus de nos ennemis, un héritage de nobles traditions et de glorieux souvenirs qui nous avait déjà coûté tout un siècle de grands combats. La Providence, qui veille sur les faibles et les malheureux, vint à notre secours dans ces conjonctures critiques et suscita des hommes de cœur, de courage et d'adresse qui s'élevèrent à la difficulté. Essayons, se dirent-ils, d'opérer notre salut en nous efforçant de faire fonctionner à notre profit cette constitution, ce gouvernement responsable, cette union qu'on nous donne pour nous faire participer nous-mêmes à notre destruction nationale." Et ce grand parti libéral-conservateur se forma et se mit à l'œuvre. On sait ses conquêtes; tout le monde connaît la belle lutte parlementaire qu'il a soutenue pendant 20 ans et la victoire qu'il a remportée sur les partisans de notre ancêtrement comme race. En 1840, nous étions faibles, sans influence et bien des gens croyaient à notre perte prochaine.

Aujourd'hui, nous sommes forts, l'ennemi a reconnu notre valeur, notre nom est honoré, nous avons notre part d'autorité dans les conseils de la nation. Nous avons reconquis la place qui convient à des descendants de la France. Mais depuis quelques temps, il y a une ombre à ce tableau fidèle. Il s'est formé dans le Haut-Canada un parti dont il ne faut pas méconnaître la puissance et qui a pour cri de ralliement: "à mort à la nationalité Canadienne-française et au catholicisme!" Ses journaux et ses tribunes retentissent tous les jours de cri de guerre qui rappelle les jours d'un fanatisme sanglant. Ce parti a même trouvé parmi nous des traitres qui l'ont supporté et soutenu.

Qui pourrait, nous le demandons sincèrement à nos lecteurs, supporter ce parti rouge aux prochaines élections? Vraiment, nous ne voyons pas qu'il soit possible à un honnête homme de le faire. Ce représente, en effet, le parti rouge? rien du tout; ou plutôt, oui, il représente quelque chose; il nous représente l'impitoyable, il nous représente la fusion des races, il nous représente tout ce qu'il y a de mauvais, d'anti-catholique, d'anti-national. Voyez, aujourd'hui, un de ses chefs, le rédacteur de son premier organe, M. Dessaulles. Que vent-il? En religion, il est du système des singes perfectionnés. Ça peut être chez lui affaire de goût. Mais passons. En politique, en nationalité, qu'est-il? lisez *Tuque Blue* et les fameuses lettres sur l'annexion aux Etats-Unis. Apparemment, l'on prétend que c'est M. A. A. Dorion, qui est le chef sérieux du parti. Supposons qu'il en soit ainsi, y gagnons-nous? Il est permis d'en douter. En définitive, qu'est-ce que M. Dorion? En 1858, il se proclamait en faveur de la représentation basée sur la population dans un programme distribué aux électeurs du faubourg Québec. En 1861, il vote contre cette même mesure sans d'ailleurs desserrer les dents. Tous les membres marquants de la race française avaient tenu à exprimer leur ferme opposition à cette odieuse mesure. M. Dorion seul fut silencieux.

Et cela se conçoit. M. Dorion était assez peiné de voter contre le principe de Brown; il ne voulait pas se donner la torture en parlant contre une mesure qu'il avait fond du cœur il avait adoptée en 1858.

Mais, nous dit-on, le parti rouge n'est plus ce qu'il était, depuis que l'intéressante fraction Sicotte et Loranger en fait partie. Croit-on sérieusement que ces deux individualités donnent plus de force et d'importance aux rouges? Mais pas du tout. Et en qui pourraient-ils lui apporter plus d'importance et de poids? MM. Sicotte et Loranger se donnaient pour de bons soutiens, comme d'excellents piliers de la nationalité canadienne-française; M. Sicotte a même été, dans le temps, jusqu'à refuser la main à M. Brown à cause du fanatisme et de la grossièreté de ce dernier.

Dans un moment d'enthousiasme, M. Loranger disait qu'il fallait conserver notre position avantageuse parcequ'il y avait assez longtemps que nous étions maltraités. Que penser aujourd'hui de ces deux hommes? Dans leur alliance d'aujourd'hui avec les clear-grits, et les rouges, on les voit sincères, ou ils ne le sont pas. S'ils sont sincères, il faut les plaindre et les rejeter comme des hommes qui renient tout un passé, toute une existence politique qui leur ont valu l'estime et le respect de leurs compatriotes. S'ils ne sont pas sincères dans leurs nouvelles alliances, il faut encore les plaindre, et profondément, parcequ'ils ont l'ambition des honneurs et du pouvoir leur fait faire acte de mauvais citoyens, et de mauvais canadiens en divisant leurs compatriotes dans un temps où toutes nos forces devaient former un seul faisceau, une seule force destinée à repousser, à étouffer toute conspiration, toute tentative, toute attaque des clear-grits et des rouges, leur double.

La Fête-Dieu.

La procession de la Fête-Dieu a été, cette année, des plus solennelles. Le temps était magnifique, les rues qu'elle a parcourues étaient très-bien décorées avec de la verdure, des pavillons etc. Dans les rues St. Laurent, Ste. Catherine et St. Denis, on avait élevé plusieurs arcs de triomphe qui étaient surmontés de drapeaux Anglais et Français. La rue Ste. Catherine se faisait remarquer par le bon goût que les citoyens de ce quartier avaient apporté dans la décoration de leurs maisons. La procession s'est arrêtée à l'église Saint-Jacques où un chœur et un orchestre sous la direction de son habile organisateur M.

tent encore. La faction rouge, lasse de porter un œil jaloux et cupide sur les portefeuilles ministériels qu'elle convoitait depuis son origine, s'est jointe aux Clear-Grits et est montée, dans un jour de honte qu'elle commence à regretter, avec eux à l'escalade du pouvoir qui leur est échappé 48 heures après. Cet essai, pour avoir été infructueux, n'en laisse pas moins subsister le danger et doit tracer aux Canadiens-français le devoir qu'ils ont à suivre dans les prochaines élections. Serons-nous autour du drapeau national; faisons nos rangs compacts pour voler à la protection et au soutien du parti libéral-conservateur, dont M. Cartier est le digne chef.

Ce parti est aujourd'hui comme autrefois notre seule et unique planche de salut; lui seul a repoussé avec une énergie, que quelques-uns ont trouvée violente, la représentation basée sur la population, mesure abominable enfoncée dans le cerveau fébrile des Clear-grits et que le parti rouge avait acceptée en 1858, comme il serait encore prêt à l'accepter pourvu que le pouvoir fût la récompense de sa trahison. Ainsi pas d'ambages, pas d'équivoque: tous ceux qui se présentent comme membres du parti libéral-conservateur, comme amis d'un ministère dont l'Hon. G. E. Cartier est le chef, doivent recevoir le fervent appui de tous les honnêtes gens, de tous ceux qui ont à cœur le bien de leur patrie, l'intérêt de leur nationalité, l'honneur de la race Canadienne-Française. En effet, il faut l'Union, de toute nécessité il faut l'Union des Canadiens-Français autour du drapeau si glorieusement porté par M. Cartier.

Qui pourrait, nous le demandons sincèrement à nos lecteurs, supporter ce parti rouge aux prochaines élections? Vraiment, nous ne voyons pas qu'il soit possible à un honnête homme de le faire. Ce représente, en effet, le parti rouge? rien du tout; ou plutôt, oui, il représente quelque chose; il nous représente l'impitoyable, il nous représente la fusion des races, il nous représente tout ce qu'il y a de mauvais, d'anti-catholique, d'anti-national. Voyez, aujourd'hui, un de ses chefs, le rédacteur de son premier organe, M. Dessaulles. Que vent-il? En religion, il est du système des singes perfectionnés. Ça peut être chez lui affaire de goût. Mais passons. En politique, en nationalité, qu'est-il? lisez *Tuque Blue* et les fameuses lettres sur l'annexion aux Etats-Unis. Apparemment, l'on prétend que c'est M. A. A. Dorion, qui est le chef sérieux du parti. Supposons qu'il en soit ainsi, y gagnons-nous? Il est permis d'en douter. En définitive, qu'est-ce que M. Dorion? En 1858, il se proclamait en faveur de la représentation basée sur la population dans un programme distribué aux électeurs du faubourg Québec. En 1861, il vote contre cette même mesure sans d'ailleurs desserrer les dents. Tous les membres marquants de la race française avaient tenu à exprimer leur ferme opposition à cette odieuse mesure. M. Dorion seul fut silencieux.

Et cela se conçoit. M. Dorion était assez peiné de voter contre le principe de Brown; il ne voulait pas se donner la torture en parlant contre une mesure qu'il avait fond du cœur il avait adoptée en 1858.

Mais, nous dit-on, le parti rouge n'est plus ce qu'il était, depuis que l'intéressante fraction Sicotte et Loranger en fait partie. Croit-on sérieusement que ces deux individualités donnent plus de force et d'importance aux rouges? Mais pas du tout. Et en qui pourraient-ils lui apporter plus d'importance et de poids? MM. Sicotte et Loranger se donnaient pour de bons soutiens, comme d'excellents piliers de la nationalité canadienne-française; M. Sicotte a même été, dans le temps, jusqu'à refuser la main à M. Brown à cause du fanatisme et de la grossièreté de ce dernier.

Dans un moment d'enthousiasme, M. Loranger disait qu'il fallait conserver notre position avantageuse parcequ'il y avait assez longtemps que nous étions maltraités. Que penser aujourd'hui de ces deux hommes? Dans leur alliance d'aujourd'hui avec les clear-grits, et les rouges, on les voit sincères, ou ils ne le sont pas. S'ils sont sincères, il faut les plaindre et les rejeter comme des hommes qui renient tout un passé, toute une existence politique qui leur ont valu l'estime et le respect de leurs compatriotes. S'ils ne sont pas sincères dans leurs nouvelles alliances, il faut encore les plaindre, et profondément, parcequ'ils ont l'ambition des honneurs et du pouvoir leur fait faire acte de mauvais citoyens, et de mauvais canadiens en divisant leurs compatriotes dans un temps où toutes nos forces devaient former un seul faisceau, une seule force destinée à repousser, à étouffer toute conspiration, toute tentative, toute attaque des clear-grits et des rouges, leur double.

COMITÉ DE RÉGIE.

L'Hon. F. A. Quesnel, l'Hon. Geo. E. Cartier, l'Hon. P. J. O. Chauveau, l'Hon. Chs. Wilson, l'Hon. A. A. Dorion, l'Hon. T. J. J. Loranger, l'Hon. L. Renaud, l'Hon. J. S. Morin, C. S. Chénier, Ls. Marchand, D. Masson, J. B. Meilleur, M. D. P. Jodoin, J. Robillard, P. Beaudin, M. D. J. U. Beaudry, J. Beaudry, G. G. Ouellet, Victor Hudon, E. B. Dufort, David Peltier, L. N. Duvernay, J. B. A. Couillard, E. Hudon, fils.

COUR DU BANC DE LA REINE.

EN APPEL.

Samedi, 1er juin 1861.

Présents:—Sir L. H. Lafontaine, Bart.; Hon. Juge Aylwin; Hon. Juge Duval; Hon. Juge Meredith; Hon. Juge C. Monroel.

JUGEMENTS RENDUS.

De Beaujeu et Groulx—Jugement renversé.

Day et Sculthorpe—Jugement renversé.

Comp. de G. T. et Webster—Jugement confirmé.

Belanger et Moge—Jugement confirmé.

Brown et Day—Jugement renversé.

Juge Aylwin diffère d'opinion.

Clarke et Lomer—Jugement confirmé.

Hearle et Date—Jugement confirmé.

Juge Monroel ne concourt pas.

Reukin et Foley—Jugement renversé.

Gleety et Rankin—Jugement confirmé.

Guertin et Dubreuil—Motion accordée.

Senecal et Beaugard—Motion accordée.

On accorde un appel au Conseil Privé en Angleterre dans la cause de la Comp. de G. T. et Webster.

Grant et la Compagnie d'Assurance Rina—Jugement confirmé.

NOUVELLES DU CANADA.

Arrivés d'Europe.—L'hon. Chs. Wilson, sa dame, M. Masson, sa dame, et M. Jos. Loranger étaient passagers à bord du *North-Briton*, et ont été reçus hier soir au débarcadere du Grand Tronc par un grand nombre de leurs amis qui sont heureux de les voir revenus au milieu d'eux en parfaite santé.

Adolphe Boucher ont fait entendre un *Lauda Sion* qui a été bien exécuté. Aucun incident n'est venu troubler la marche de la procession et le tout s'est passé avec une harmonie remarquable.

Nous sommes encore forcé de remettre l'article sur la lettre de M. Sicotte. Nos lecteurs nous pardonneront ce retard, en considération de la longueur du rapport de la nomination pour la Division Montarville, que nous publions aujourd'hui.

Cet article paraîtra, à coup sûr, au prochain numéro.

Election Générale de la Société St. Jean-Baptiste pour 1861.

Ses Elections ont eu lieu hier, soir, dans la Salle St. Jean-Baptiste, et les Messieurs suivants sont les officiers nommés pour l'année courante.

Président.—Mr. R. Trudeau.

Vice-Présidents, J. L. Beaudry, R. A. R. Hubert, Hon. G. R. S. de Beaujeu, et O. Fréchette.

Trésorier.—Hubert Paré.

Comm. Ord.—C. A. Leblanc.

Déput. Comm. Ord.—J. L. Beaudry, Jacques Grisé, Louis Beaudry, Ls. Ouesime Loranger, F. X. de

Quincalleries.—La vente par encan de quincalleries aux magasins de M. Alex. Bryson, sera continuée ce soir, à sept heures et demie précises.

—Madame Young ayant été attaquée quant à son effraction, par des journaux anglais de Montréal, elle s'est empressée de se procurer des certificats de moralité que l'on pourra lire à la suite de son annonce. Les signatures sont bien connues.

Importations.—Par le Fra, 6 caisses de livres, 2 do miroirs, 1 do articles de dessin, 1 do porcelaines, 1 do Imageries, 4 do livres de prières et de récompenses pour J. B. Rolland Fils.

Nouvelle Musique.—Nos remerciements à l'auteur, M. Charles Vibron, pour copie d'un joli polka, "La Belle Canadienne". Ce nouveau morceau de musique, que l'on dit être très joli est en vente, pour 30 sous, chez les différents libraires.

—La collection de pianos annoncée par M. Shaw, il y a quelque temps sera exhibée aujourd'hui dans le "Cathedral Block", rue Notre-Dame, et sera vendue sans réserve demain. Ils ont sept octaves, sont faits dans le dernier style et ont une supériorité de pouvoir et une pureté de ton qu'on ne saurait trouver dans aucun autre piano en cette ville.

Les messieurs qui désirent avoir des instruments de première qualité pourront faire leur choix aujourd'hui. Chaque instrument est garanti. La vente aura lieu mercredi le 5, à 2 heures et demie P. M., aux salles d'encan de M. Shaw.

Société de Tempérance.—L'assemblée annuelle des conseillers de différentes sections de Tempérance de la ville et de la campagne pour l'élection des officiers et membres du Conseil Central de Tempérance, eut lieu, dimanche dernier, après les vœux de la Paroisse, dans le bas de la sacristie.

M. C. S. Rodier, président de la section St. Joseph, fut prié de présider à cette assemblée.

Après la prière, M. le Président expliqua le but de la réunion, et lut les principales clauses du Règlement, relatives aux élections du Conseil. Le secrétaire lut ensuite le procès-verbal de la dernière assemblée annuelle tenue le mai 1860.

Personne n'ayant demandé le scrutin, on procéda comme suit à l'élection des officiers et membres du Conseil Central de Tempérance du Diocèse de Montréal, pour l'année 1861-62, Président, C. A. Leblanc; Vice-Présidents, R. Bellemare, et D. Pelletier; Secrétaire, L. A. Huguet-Latour; Trésorier, A. Larocque.

Membres du Conseil: Hubert Baré, Jos. Robitard, N. Valois, F. Benoit, U. Piché, R. P. Belair, H. Duchesneau.

Après l'élection l'assemblée des messieurs ci-dessus, le Président fit la prière et la séance fut levée.

L. A. HUGUET-LATOUR, Sec. Coas. Cent.

Ville-Marie, 28 mai 1861.

N. B.—Le Conseil Central de Tempérance se réunit, le second vendredi de chaque mois, à sept heures et demie du soir, dans l'une des Salles du Séminaire.

Les Vice-Présidents des Sections de la ville et de la campagne ont droit d'y assister.

Institut Canadien-Français.—Séance du 16 mai 1861.—Présidence de M. F. J. V. Regnaud. Officiers Présents: MM. F. J. V. Regnaud, L. A. Jetté, R. Trudeau, J. A. A. Belle et A. C. Larivière.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, celle du 2 mai courant.

La question à l'ordre du jour: Est-ce par les Lettres plutôt que par l'Industrie, le commerce et l'Agriculture que le peuple canadien est appelé à jouer un grand rôle sur le continent américain et à se faire un nom dans l'histoire? Est discutée par MM. O. David, S. Lesage, A. Lacoste, L. A. Jetté, P. Letondal, J. A. A. Belle, A. MacMahon et F. J. V. Regnaud.

La question étant alors mise aux voix est décidée dans l'affirmative.

Le Bureau de direction recommande l'admission des MM. suivants comme membres actifs: F. C. Charbonneau, teneur de livre, Alphonse Boulet et Thomas Lamoureux, commis.—Adopté.

La commission de discussion fait rapport que la question choisie par elle, pour être discutée à la prochaine séance, est la suivante: "Au point de vue de la justice, qu'a raison, du Nord ou du Sud, dans le conflit où se trouvent maintenant les cités—vaut l'Etat-Uni d'Amérique?" MM. A. Belle, L. Lesage, F. J. V. Regnaud, D. David et A. H. Desautels s'inscrivent pour discuter cette question.

Il est ensuite proposé par M. L. A. Jetté secondé par M. A. Belle que la seconde lecture des rapports du Bureau de Direction, de la commission de Bibliothèque et du trésorier soit remise à la prochaine séance.—Adopté.

Et la Séance est levée.

A. A. C. LARIVIERE, A. S. A. I. C. F.

—A la réunion mensuelle des membres de l'association St. Antoine qui eut lieu, à l'Institut Canadien-Français dimanche dernier, les Messieurs dont les noms suivent, ont été élus officiers de l'association pour l'année courante.

John A. Leclerc, Président; F. Duquet, Vice-Président; A. Lapierre, Trésorier; A. Boissi, Assis. Trésorier; H. Laviolette, Secrétaire; H. N. Laviolette, Assis. Secrétaire; A. Nerbonne, Collecteur; F. Perrault, Surintendant; Rev. F. Picard, Chaplain et Directeur; P. Stevens Eccl., Lecteur; Dr. Larocque, Médecin; INTERVENANTS.

C. Brooks D. Constant, St. Marie; J. A. Bouthillier, P. Blondin, St. Jacques; X. Li-moges, L. Chabouff, St. Louis; A. Goulet, T. Giroux, St. Laurent; A. Archambault A. Valade, Centre; Eugène Oiminet A. Grenier St. Antoine; A. Logard, D. Masse Champagne, St. Jean-Baptiste; E. Basse Oiminet Commissaire Ordinaire; Louis Monesteste Commissaire Ordinaire.

Nous aimons à constater les progrès sensibles de cette excellente institution. A chaque réunion, de nouveaux membres s'engagent et viennent gagner les rangs et la cause de la société, tandis que M. Paul Stevens ménage à ses auditeurs des lectures attrayantes et instructives sur des sujets populaires. Dimanche ce Monsieur a fait la lecture d'un conte intitulé les trois diables, qui aurait fait rire le diable en personne, malgré la rude manière dont il a été mené et traité par son spirituel historiographe.

MERES! MERES!! MERES!!!

N'oubliez pas de vous procurer le Sirop de M. de Wenzlow pour la dentition des enfants. Cette bonne préparation est la prescription de l'un des meilleurs nourrices de la Nouvelle-Angleterre et on en a fait usage durant ces dix dernières années avec un succès toujours pareil.

NAISSANCE.
Au Côté Saint, le 29 ult., la Dame de Roger Duckett, Eccl., une fille.

DECES.
—Noyé le 12 de mai dernier, CHARLES HORACE PERRAUD, âgé de 23 ans et 7 mois, fils cadet de Jean Beaudou, Eccl., dans tous les cas, d'un coureur, à huit heures et demie, A. M., le convoi funéraire partira de la résidence du son père, rue Notre-Dame, pour se rendre à l'Eglise Paroissiale et de là au lieu de la sépulture, Cimetière de la Côte des Neiges. Les amis de la famille sont priés d'y assister.

En cette ville, le 2 du courant, M. Thomas Durocher, fabricant, âgé de 63 ans. Ses funérailles auront lieu demain, à 7 heures S. M. amis sont priés d'y assister sans autres invitations.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.
RAPPORTÉES POUR "LA MINERVE."

Les dernières nouvelles des Etats-Unis reçues hier soir par télégraphe, annoncent la mort du sénateur Douglass arrivée hier matin à 9 heures.

Une rencontre avait eu lieu près de Washington, les détails ne sont pas connus.

Vente par les Sherifs.

POUR LE MOIS DE JUIN 1861

Préparé pour "La Minerve."

Thomas Workman & al, vs. G. Newton—Une terre, maison, à Ste. Marie—vente à Ste. Marie, le 18 juin à 10h.

Félix Ladouceur vs. J. Bertrand—Une terre, maison, à Ste. Marie—vente à Ste. Marie, le 18 juin à 11h.

P. Danahue vs. J. McElrath—Un terrain, maison en briques à 2 étages, Sec., rue St. Patrice, Montréal—vente au bureau du Sherif, Montréal, le 25 juin à 10 heures.

P. Champoux vs. Ls. Archambault—Une terre et un terrain, maison, Sec., à St. Ambroise de Kildare—vente à St. Ambroise de Kildare, le 17 juin à 10h.

R. Welch vs. D. Cameron—Une terre, maison, township de Godmanchester—vente à Beauharnois, le 19 juin à 10h.

THEATRE ROYAL.

MR. BUCKLAND à l'honneur d'annoncer qu'il a fait des arrangements avec la

Grande Compagnie de Concert de M. Strakosch.

Y compris les principaux Artistes de l'Académie Musicale de N. Y., et donnera

SECOND GRAND CONCERT, C. E. S. O. I. R.

A cette occasion les célébrités suivantes feront leur seconde apparition en cette ville:

Mlle. Carlotta Patti,

Cette jeune et habile Cantatrice, que ses succès récents ont placé au premier rang des Artistes.

Sig. Brignoli,

Le grand Tenor d'Opéra reconnu comme le premier Tenor qui ait visité l'Amérique depuis un grand nombre d'années.

Mme. Amelia Strakosch,

Le Contralto populaire et le Chantre de Balades; aussi

Sig. E. Barili,

Le fameux Bariton.

Directeur.....Sig. ANTONIO BARILI

ET Affa de donner à tout le monde l'occasion d'entendre ces grands Artistes, les prix suivants ont été accordés: Premières Loges, \$1; Loges de Famille, 50 c.; Parterre, 25 c.; Loges privées, 50 c. On peut se procurer des Places pour l'un ou l'autre de ces Concerts au magasin de Musique de Prince, 145, rue Notre-Dame.

4 juin—di

Salte de Musique Nordheimer.

AVIS.

Le public de Montréal est respectueusement informé que le

Professeur Anderson,

le CÉLÈBRE MAGICIEN DU NORD et dont la réputation est universelle, fera sa première apparition à Montréal.

Lundi, le 11 Juin courant,

JEU ROYAL,

Une nuit dans le Monde des Merveilles!

tel que représenté par le grand Artiste devant S. M. la Reine d'Angleterre et tous les Souverains de l'Europe.

Les particularités seront données dans les prochaines annonces.

1er juin

Salte de Musique Nordheimer.

Célèbre Exhibition mécanique et pittoresque des Arts, sans égale en Europe et en Amérique.

CE n'est point un Pano à vue, mais c'est la plus complète et la plus intéressante œuvre de l'art conçue par le fameux artiste et mécanicien français, M. J. F. THIBAUD, ainsi qu'on le voit par les premières œuvres de son travail des premiers artistes de Londres et de Paris pendant 15 ans de 45 ans, et qui est généralement reconnue comme un chef-d'œuvre de l'art pittoresque et animé.

Cette exhibition est actuellement ouverte au public pour TOUS LES SOIRS POUR QUELQUES JOURS SEULEMENT.

Mercredi et Samedi prochains.

A TROIS HEURES DE L'APRÈS-MIDI.

Prix d'admission, 20 sous. Places réservées, 50 c. et 10 c. motif pour les enfants. Places ouvertes à 7 c. et la représentation a 5 c.

1er juin—k

Situation demandée.

Un jeune homme de 19 ans, sachant bien l'anglais et le français, désire se placer et servir dans un Bureau d'Assurance ou dans un Bureau de Marchand ou Assurant Teneur de Livre et les meilleures recommandations peuvent être données à cet effet, s'adresser par lettre à M. R. Assemblée Législative Québec. 21 mai—m

CHARLES DESLAURIERS

AVOCAT,

No. 23, Rue St. Gabriel Montréal.

5 fév

LA PREMIERE

GRANDE EXPOSITION

DE QUEBEC,

AURA LIEU VENDREDI PROCH.,

LE 7 DE JUIN,

A LA

PLACE DU MARCHÉ ST. PAUL,

POUR LA VENTE DE

Chevaux, Bêtes à Cornes,

Moutons, Cochons, &c.

Aucun droit de Marché ne sera exigé les jours d'Exposition.

La corporation de la Ville de Québec fera quatre grandes Expositions Annuelles à la place du Marché St. Paul, pour la vente de Chevaux, Bêtes à cornes, Moutons, Cochons, &c., &c., les jours suivants, savoir: Le premier Vendredi en Juin, Août et Novembre et le second Vendredi de Janvier prochain.

On ne fera aucune charge sur les marchés ce jour-là quant à ce qui regarde les chevaux et Bêtes à Cornes, amenés à la première année, et des personnes seront la semaine de montrer les places réservées pour chaque classe d'animaux.

Le Public est invité à prêter leur concours pour faire de ces Foires une institution permanente.

Par Ordre,

F. X. GARNEAU,

Greffier de la Cité.

Montréal 4 juin, 1861.

BANQUE JACQUES-CARTIER.

IL Y AURA LE DIXIEME JOUR DE JUIN courant, à 7 heures P. M., dans la SALLE DE L'INSTITUT CANADIEN-FRANCAIS, une ASSEMBLEE des personnes favorables à l'établissement de la Banque Jacques-Cartier.

L. O. LORANGER, Secrétaire.

Montréal, 4 juin 1861—ti

BANQUE JACQUES-CARTIER.

AVIS PUBLIC est donné que les LIVRES de SOUSCRIPTION de la BANQUE JACQUES-CARTIER seront ouverts, dans la SALLE de la Bibliothèque de l'INSTITUT CANADIEN-FRANCAIS, le DIXIEME JOUR DE JUIN courant, depuis 10 heures, A. M., à 5 h. P. M., jusqu'au QUINZIEME JOUR du courant.

Pour les Directeurs prof. oires,

L. O. LORANGER, Secrétaire.

Montréal, 4 juin 1861—si

DR. ROBILLARD

COIN DES RUES ST DENIS ET CRAIG,

En face du Quarré Viger.

Montréal, 4 juin 1861

ORGUE A VENDRE.

UN ORGUE qui pourrait très-bien convenir à une église de campagne est en vente à la résidence de Mme. C. A. RITCHIE, à L'Académie, en demande £50. Termes faciles. S'adresser chez elle à L'Académie ou à MM. DUROCHER & PARENT, Marchands, No. 189, rue Notre-Dame, Montréal.—4 juin—cip

SOCIETE

d'Agriculture et d'Horticulture

DE MONTRÉAL.

UNE ASSEMBLEE SPECIALE aura lieu JEDI, le 6 juin, à 5 heures P. M., à l'Institut des Artistes. Les Membres sont particulièrement priés d'y assister, et d'apporter un Echantillon des Fruits nouveaux, Végétaux et les nouvelles variétés de Plantes et de Fleurs.

4 juin

J. THAYER, Jr., Sect.

DEPARTEMENT

DES

Terres de la Couronne.

Q. 68, 31 mai 1861.

AVIS

EST par le présent donné qu'environ

20,000 acres des Terres de la Couronne,

dans le township de Casgrain, Comté de Pilest, B. C., seront offerts en vente le et après le VINGT-QUINZIEME JOUR DE JUIN prochain.

Pour la liste des lots et les conditions de vente, s'adresser à l'Agent de la localité, STANISLAS DRAPEAU, Eccl., à St. Jean Port Joli.

ANDREW RUSSELL, Assist. Comm.

4 juin—ci

DEPARTEMENT

DES

Terres de la Couronne.

Q. 68, 31 mai 1861.

AVIS

EST par le présent donné qu'environ

20,000 acres des Terres de la Couronne,

dans le township de Casgrain, Comté de Pilest, B. C., seront offerts en vente le et après le VINGT-QUINZIEME JOUR DE JUIN prochain.

Pour la liste des lots et les conditions de vente, s'adresser à l'Agent de la localité, STANISLAS DRAPEAU, Eccl., à St. Jean Port Joli.

ANDREW RUSSELL, Assist. Comm.

4 juin—ci

DEPARTEMENT

DES

Terres de la Couronne.

Q. 68, 31 mai 1861.

AVIS

EST par le présent donné qu'environ

20,000 acres des Terres de la Couronne,

dans le township de Casgrain, Comté de Pilest, B. C., seront offerts en vente le et après le VINGT-QUINZIEME JOUR DE JUIN prochain.

Pour la liste des lots et les conditions de vente, s'adresser à l'Agent de la localité, STANISLAS DRAPEAU, Eccl., à St. Jean Port Joli.

ANDREW RUSSELL, Assist. Comm.

4 juin—ci

DEPARTEMENT

DES

Terres de la Couronne.

Q. 68, 31 mai 1861.

AVIS

EST par le présent donné qu'environ

20,000 acres des Terres de la Couronne,

dans le township de Casgrain, Comté de Pilest, B. C., seront offerts en vente le et après le VINGT-QUINZIEME JOUR DE JUIN prochain.

Pour la liste des lots et les conditions de vente, s'adresser à l'Agent de la localité, STANISLAS DRAPEAU, Eccl., à St. Jean Port Joli.

ANDREW RUSSELL, Assist. Comm.

4 juin—ci

DEPARTEMENT

DES

Terres de la Couronne.

Q. 68, 31 mai 1861.

AVIS

EST par le présent donné qu'environ

20,000 acres des Terres de la Couronne,

dans le township de Casgrain, Comté de Pilest, B. C., seront offerts en vente le et après le VINGT-QUINZIEME JOUR DE JUIN prochain.

Pour la liste des lots et les conditions de vente, s'adresser à l'Agent de la localité, STANISLAS DRAPEAU, Eccl., à St. Jean Port Joli.

ANDREW RUSSELL, Assist. Comm.

4 juin—ci

DEPARTEMENT

DES

Terres de la Couronne.

Q. 68, 31 mai 1861.

AVIS

EST par le présent donné qu'environ

20,000 acres des Terres de la Couronne,

dans le township de Casgrain, Comté de Pilest, B. C., seront offerts en vente le et après le VINGT-QUINZIEME JOUR DE JUIN prochain.

Pour la liste des lots et les conditions de vente, s'adresser à l'Agent de la localité, STANISLAS DRAPEAU, Eccl., à St. Jean Port Joli.

ANDREW RUSSELL, Assist. Comm.

4 juin—ci

DEPARTEMENT

DES

Terres de la Couronne.

Q. 68, 31 mai 1861.

AVIS

EST par le présent donné qu'environ

20,000 acres des Terres de la Couronne,

dans le township de Casgrain, Comté de Pilest, B. C., seront offerts en vente le et après le VINGT-QUINZIEME JOUR DE JUIN prochain.

Pour la liste des lots et les conditions de vente, s'adresser à l'Agent de la localité, STANISLAS DRAPEAU, Eccl., à St. Jean Port Joli.

ANDREW RUSSELL, Assist. Comm.

4 juin—ci

